AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C1448
FR0011592104-OP004-AS02

5 mai 2020

Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.

BLUE SOLUTIONS

(Euronext Paris)

Complément à D&I 220C1239 du 8 avril 2020

Le 5 mai 2020, le projet de note établi, conformément à l'article 231-19 du règlement général, par la société BLUE SOLUTIONS en réponse au projet d'offre publique d'achat simplifiée déposé, le 8 avril 2020, par BNP Paribas et Natixis[1], agissant pour le compte de la société Bolloré SE, a été déposé.

Ce projet de note en réponse, qui contient notamment le rapport établi par le cabinet BM&A Advisory & Support, représenté par M. Pierre Béal, mandaté par la société BLUE SOLUTIONS[2] comme expert indépendant pour se prononcer sur les conditions financières de l'offre publique d'achat simplifiée sur le fondement de l'article 261-1 I et II du règlement général, est diffusé en application de l'article 231-26 du règlement général.

[1] Seule BNP Paribas garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'initiateur dans le cadre de l'offre.
[2] Le conseil d'administration de la société BLUE SOLUTIONS a désigné, le 12 mars 2020, sur proposition d'un comité *ad hoc* réunissant une majorité d'administrateurs indépendants, le cabinet BM&A Advisory & Support.